



Compte-rendu de l'audioconférence avec la DDFIP 77 et les organisations syndicales (OS) 77 du vendredi 10 décembre 2021

La CGT a en premier lieu dénoncé le fait qu'une audio avec les OS soit annoncée la veille pour le lendemain à 10h30

M Gaullier nous a répondu ne pas avoir eu la possibilité de nous prévenir plus tôt (la Direction attendait une audio avec le Directeur général (DG) avant de convoquer les OS ; audio qui a eu lieu le mercredi 8 après-midi.)

Pour éviter les audios impromptus, il a proposé une audio avec les OS les 1ers vendredi du mois.

- S'agissant de la **situation sanitaire**, la DDFIP 77 a enregistré 2 cas Covid et 4 cas contact. Ces chiffres sont quasi identiques pour les Ddfip d'Ile-de-France.

Il n'y a plus d'agents en autorisation d'absence (ASA) à 100%.

La Direction a rappelé les consignes énoncées par le DG : port du masque, aération des locaux toutes les heures, pas de moments de convivialité, pas de réunions en présentiel etc...

Une commande de masques a été effectuée (pour le 1er trimestre 2022). La Direction avait demandé des masques avec des élastiques mais elle ignore si elle en disposera.

Elle veillera à ce que les fontaines à gel soient alimentées régulièrement.

- **Télétravail (TT)** : 3 jours de TT ; les missions de l'accueil devront être cependant maintenues (donc selon M Gaullier, il faudra « tendre à 2 ou 3 jours de TT ».)

Les chefs ont informé leurs agents et les 3 jours devront s'appliquer rapidement.

Si les collègues rencontrent des difficultés pour étendre leur TT, ils devront le signaler sur la balf RH avec copie au chef de service.

- Le taux d'**équipement en PC** pour la Ddfip 77 est de 95%.

-**Lieux de restauration** : retour à une distanciation de 2 mètres. Des parois plexiglas seront commandées.

- **Arbre de Noël** : maintien du spectacle (port du masque et remise du goûter à la fin du spectacle).

- **Vigiles** : dépense non prévue en janvier car la Direction n'a pas de visibilité sur le budget 2022. Seuls deux sites bénéficieront d'un vigile en janvier : site de Meaux et la trésorerie Amendes.

Annnonce, enfin !, de l'enveloppe attribuée dans le cadre de « l'amélioration du cadre de vie au travail » :

La Direction a indiqué le montant de l'enveloppe arrondie à 147000€ et a rappelé les conditions d'application de ce fonds. Elle a par ailleurs indiqué la procédure qui sera mise en œuvre dans le

77 : un questionnaire individuel sera envoyé à l'ensemble du personnel avant le 15 décembre, par la messagerie.

Toutes les idées seront collectées avant fin janvier. Celles qui relèvent du CHSCT seront éliminées sans toutefois les ignorer pour examen auprès de cette instance.

Afin d'associer les organisations syndicales à la démarche, un groupe de travail se tiendra fin janvier, fin février.

Le CTL sera en mars.

- **NRP au 1er janvier 2022** : l'installation des agents dont le service est restructuré, devra intervenir après l'arrêté comptable soit à compter du 4 janvier 2022. La Direction a assuré qu'il n'y aura pas de précipitation pour la date d'installation dans le futur service.

Les documents du service mis en carton, seront déménagés par le service logistique avant le 31 décembre.

Des réunions en visio seront mises en place pour les futures équipes de travail notamment pour les collègues travaillant à distance pour le service « siège ».

Avant de clôturer cette audio, la CGT a demandé si des **aménagements d'horaire** seront prévus pour les fêtes de fin d'année.

La Ddfip n'a pas souhaité se positionner pour l'instant.

Une audio est prévue vendredi prochain.

Fin 11h25